	Compte-rendu	Version 1
	ASSEMBLEE GENERALE Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

QUALITEVET ASSEMBLEE GENERALE 27 MAI 2025
--

PRESENTS :

BISBARRE Corinne - CNOV BOUCHER Samuel - SNVECO BUSSIERAS Françoise – SNVEL FONTAINE Didier – AFVAC GERSTER Céline – ENVA	GUAGUERE Eric - AFVAC MANGOLD Laurent – AVEF QUINT David – SNVEL ROUSSELOT Jean-François – AFVAC SCICLUNA Claire – AVEF
--	--


ABSENTS EXCUSES :

	Représenté par
ADAM Cécile – DGAL BASTIEN Jacqueline – SNGTV BEATA Claude – ZOOPSY BERDER Caroline - ONIRIS BOSSY Mireille – VETAGROSUP BRARD Christophe – SNGTV DEGUEURCE Christophe – ENVA DEFLESSELLE Laurence – ONIRIS DESQUILBET Loic - ENVA GUERIN Jacques - CNOV JAUREGUY Corinne – SNVECO LOUF Charles François – AVEF MASSAL Nicolas – ZOOPSY NETO Vanessa - VETAGROSUP SANS Pierre – ENVT	GERSTER Céline - ENVA BISBARRE Corinne - CNOV BOUCHER Samuel - SNVECO MANGOLD Laurent - AVEF

Début de la réunion – 9 h 30

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – DV Laurent MANGOLD :

Les éléments marquant de l'année 2024 sont été nombreux avec :

	Compte-rendu	Version 1
	ASSEMBLEE GENERALE Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

- **Le groupe de travail « anesthésie volatile »** qui a rencontré quelques difficultés politiques du fait d'intervenants extérieurs dont la CRAMIF qui instruit le dossier en donnant des conclusions qui ne s'appuient sur aucun vrai support scientifique.

Une sollicitation est parvenue en parallèle au Président de QUALITEVET pour effectuer des enregistrements biologiques sur les travailleurs dans son établissement de soin vétérinaire, via une thèse dirigée par la faculté de médecine de Grenoble et qui traite des impacts de l'anesthésie volatile sur les travailleurs. L'étudiante en cours de thèse s'est rendue au DPE du DV Mangold pour effectuer des prélèvements urinaires sur le personnel en fin de chirurgie, afin d'évaluer les niveaux de contamination des personnels ; cette étude, toujours en cours, devrait permettre de disposer d'éléments factuels.

La DGT tente actuellement d'étudier une possibilité de légiférer et va ainsi rentrer dans le dossier ; le SNVEL reste vigilant afin de veiller aux intérêts de la profession.

Récemment le groupe de travail de QUALITEVET a reçu une demande de l'INRS afin de travailler de concert sur le dossier ; il désire organiser une réunion en visio, ce qui apparaît comme plutôt positif. Il semble qu'ils aient compris que la profession était à l'écoute et restait attentive sur le dossier. L'INRS est un interlocuteur très technique, posé, prêt aux échanges. Il n'exprime aucun parti pris, au contraire le CRAMIF qui à ce jour, se base sur des réglementations existantes, donc limitées à la médecine humaine ; c'est désormais à la profession de démontrer que ces valeurs techniques de référence en médecine humaine ne sont pas transposables à la pratique vétérinaire ; à noter que pour l'INRS ces valeurs seuils ne présentent pas d'intérêt ni de base scientifique.

La collaboration avec l'IRSN est, de ce fait, très importante.


La profession doit présenter un front unis et avoir un langage maîtrisé et harmonisé.

- **Le groupe de travail « Biocide »** a lui aussi été mis fortement à contribution ces derniers mois, du fait là encore d'une réglementation nouvelle applicable au 31 décembre 2025 sur le « certibiocide désinfectants ».

Le Bloc 1 du guide est désormais terminé et a été livré au MTES (Ministère de la transition écologique) mais la diffusion des affiches à la profession a été bloquée du fait de la parution du « certibiocide désinfectants ». Le projet de diffusion sera repris à l'issue des échanges entre la profession et le MTES.

La rédaction du Bloc 2 est terminée, les relectures ont été effectuées et les versions beta des fiches ont été transmises à Cécile GAURY la maquettiste.

Concernant le Bloc 3 les devis ont été demandés ; le scénario est arrêté.

	Compte-rendu	Version 1
	ASSEMBLEE GENERALE Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

L'assemblée générale de QUALITEVET donne quitus au rapport moral du président.

2. BILAN FINANCIER DE LA TRESORIERE : DV Françoise BUSSIERAS

• Cotisations :

Le montant de la cotisation 2025 a été fixé à 550 € HT / 660 € TTC et les cotisations 2025 ont été appelées.

- A ce jour toutes les cotisations 2024 ont été réglées sauf :
- ONIRIS qui n'a pas réglé la cotisation 2024 ; il semble qu'il y ait une difficulté pour la demande de paiement sur Chorus (à télécharger). QUALITEVET ne parvient pas à se connecter. Ce problème est à régler en interne avec le SNVEL, trésorier de QUALITEVET.
- A la date du 27 mai 2025, la moitié des cotisations 2025 ont été réglées ; la trésorière va renvoyer l'appel pour les adhérents n'ayant pas encore réglé.

• Dépenses :


- **Site internet** : Hébergement – INFOTEL : INFOTEL avait omis de présenter la facture 2024 ; il y a donc 1000 euros en mars (rappel 2024) et 1000 euros à régler en décembre pour 2025.
- **Groupe de travail Biocides** :
 - Mise en ligne du bloc 1 – Infotel = 1290 €
 - Acompte maquettiste C GAURY – bloc 2 = 840 €
- **Groupe de travail « Analyses biologiques en établissement de soins »** :
 - 2023 : reste à régulariser une facture de 1260 € HT

Corinne BISBARRE et Laurent MANGOLD se chargent de récupérer la facture auprès de C GAURY.

- Mise en ligne du Guide – Infotel = 860 €

- **Groupe de travail « Anesthésiques volatiles »**
 - Frais de repas = 151,80 €

Ces dépenses sont à passer dans les dépenses générales à imputer à QUALITEVET

	Compte-rendu	Version 1
	ASSEMBLEE GENERALE Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

- **Frais bancaires** = 367 €
- **Impôts** = 802 €
- **TOTAL 2024** = 6320 €

- **Frais bancaires :**

Rappel compte rendu CA du 16 novembre 2023 :

- *Les négociations sur les frais bancaires avec la BNP, banque actuelle de QUALITEVET, n'ont pas abouti ; il semble impossible d'obtenir des remises trimestrielles et la BNP propose d'augmenter les frais de gestion de 17,30 € par mois pour offrir la possibilité à la trésorière de se connecter au compte par internet.*
- *La trésorière propose en conséquence d'envisager de changer d'établissement bancaire pour LCL.*

*Le CA de QUALITEVET vote à l'unanimité la décision de changer de banque et de transférer le compte de la BNP vers LCL.
Le CA charge la trésorière de procéder aux démarches pour ce changement.*

Concernant les frais bancaires, la trésorière s'en chargera d'ici 2026.


- **Montant de la cotisation QUALITEVET 2026 :**

Par décision l'unanimité la cotisation QUALITEVET 2026 est fixée à 555 € HT soit 666 € TTC

- **Trésorerie :**

- Groupe Hygiène :
 - Subvention : 38000 € - Dépenses : 34369 €
 - Solde : 3631 € HT – ce solde sera utilisé pour les travaux de mise à jour du guide.
- Groupe Biologie :
 - Subvention : 20000 € - Dépenses : 7356 € HT
 - Solde : 12 644 € HT
- Groupe Biocides : le troisième tiers de la subvention a été versé fin 2024.
 - Subvention : 48 372 € (versés par tiers les 15/12/2021 – 15/08/2023 et 24/04/2024) dépenses : 20 299 € HT
 - Solde : 28 073 € HT

- **Soldes de trésorerie :**

	Compte-rendu	Version 1
	ASSEMBLEE GENERALE Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

- En banque : au 28/02/2025 : + 53 616 €
 - Hygiène : 3631 €
 - Biologie : 12 644 €
 - Biocides : 28 073 €
- **SOLDE BANCAIRE AU 28 FEVRIER** : sans les budgets spécifiques aux groupes de travail : + 9268 € - 152 € (à reprendre du groupe anesthésiques volatils) **SOIT 9116 €**

- **Analyse :**

Il reste un peu de budget dans le groupe de travail HYGIENE : Une remise à jour s'impose dans le cadre du dossier certibiocide désinfectants, en particulier pour compléter quelques fiches avec des bases réglementaires, voire créer une fiche supplémentaire traitant de cette réglementation.

L'AG décide de fermer le groupe hygiène n° 1 et de lancer un second groupe de travail
« Hygiène 2 »
Pilote C Bisbarre : le groupe devra être constitué d'un petit nombre de personnes, 3 ou 4 au maximum.

Concernant le groupe de travail « biologie », le groupe a beaucoup travaillé en bénévolat, mais il faut désormais finaliser la comptabilité de ce groupe. Le bénévolat de chacun doit se traduire par une remontée des indemnités dans la comptabilité générale de QUALITEVET.

F BUSSIERAS se livrera à l'estimation du temps passé par chacun, établira les factures correspondantes et intégrera les montants dans la comptabilité générale de QUALITEVET : ces dons permettront de prendre en charge le budget communication sur le guide des analyses biologiques en particulier et QUALITEVET en général.

L'Assemblée générale de QUALITEVET donne quitus à la trésorière pour son bilan financier.

Fin de l'Assemblée Générale – 10 h 10